Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AMBASSADE DE FRANCE
AUX PHILIPPINES

Conseil consulaire – Formation bourses scolaires
Campagne boursière 2018/2019

Manille, le 7 novembre 2018

Procès -Verbal

La séance a débuté le mercredi 7 novembre 2018 à 8h30 dans les locaux de l'Ambassade de France aux Philippines sous la présidence de M. Jean-Dominique GESLIN, Consul.

La liste des membres ayant participé à ce comité consulaire figure à l'Annexe 1.

Ont été remis aux membres du conseil consulaire les documents de travail suivants:

- Ordre du jour,
- Instruction générale,
- Télégramme de cadrage,
- Eléments du barème,
- Tarifs scolaires pour l'année scolaire,
- Liste des demandes

A l'ouverture de la séance, le Président du conseil a rappelé la confidentialité des débats ainsi que le cadre réglementaire.

Un point sur les travaux de la première commission nationale des bourses a été effectué. Le calendrier de la campagne 2018/2019 a été rappelé.

Le Lycée et le Poste ont veillé à informer au mieux les demandeurs concernant l'ouverture de la campagne des bourses scolaires. Le Lycée Français de Manille a bien voulu diffuser aux familles l'information. En parallèle, l'Ambassade a prévenu par courriel les

demandeurs de bourses et diffusé l'information sur son site Internet, ses comptes Twitter et Facebook.

Le cadre budgétaire du CCB2 2018/2019 a été annoncé. L'enveloppe limitative pour le CCB2 de Manille s'élève à 510 000 euros.

Les demandes de bourses étudiées lors de cette commission concernent 34 familles, soit 59 enfants.

- 3 demandes tardives (3 enfants)
- 31 renouvellements (56 enfants)

Le nombre de dossiers présentés en CCB2 est important car il y a un grand nombre de révisions techniques suite à la mise en place des nouvelles lignes de transport.

L'instruction des dossiers fait apparaître 29 demandes accordées et 5 demandes rejetées.
Parmi les dossiers rejetés :

- 1 dossier hors barème patrimoine immobilier
- 1 dossier incomplet en CCB1 non présenté en CCB2
- 2 dossiers hors barème revenus
- 1 départ de la circonscription

L'indice de parité de pouvoir d'achat IPA est de 83.

Le proviseur s'est interrogé sur l'opportunité d'appliquer l'anonymat en CCB pour plus d'objectivité, comme c'est le cas dans les commissions de bourses en France métropolitaine. Il lui a été répondu qu'il ne s'agissait pas en l'espèce de la politique de l'AEFE, les personnalités conviées en conseil consulaire apportent un éclairage spécifique et permettent un traitement personnalisé des dossiers.

Le proviseur a informé le CCB de la mise en place d'une caisse de solidarité au LFM qui n'est pas encore abondée mais qui sera basée sur des dons volontaires.

Le Consul a pris la parole pour souligner les dérapages constatés concernant les prestations de différents opérateurs privés intervenant au LFM. Il a souligné en premier lieu une très forte augmentation des tarifs de transport scolaire et a rapporté, en second lieu, une insatisfaction croissante sur les services de restauration.

Le proviseur a reconnu cet état de fait. Concernant les compagnies de transport scolaire, il préconise l'ouverture à d'autres compagnies pour une mise en concurrence et souhaite un resserrement des horaires pour un meilleur respect du rythme des enfants.

Concernant la restauration, il souhaite une amélioration de l'organisation pour diversifier les menus et limiter le temps d'attente, ce qui rendra la coupure méridienne plus bénéfique pour les élèves qui profitent de cette période pour jouer et se reposer.

L'Agent en charge des affaires sociales a demandé que, pour plus d'efficacité, les tarifs définitifs pour la prochaine campagne 2019/2020 puissent être votés dans la phase d'étude de dossiers de CCB1 2019/2020 (première quinzaine de mars). La présidente du Comité de gestion a expliqué que l'assemblée générale se tenait en avril pour permettre une meilleure projection de la situation, mais que la possibilité d'avancer la date serait étudiée.

Les dossiers ont été présentés aux membres du Conseil consulaire et les propositions du Poste ont été débattues dans le strict respect de l'enveloppe limitative.

Des pondérations ont été proposées par le conseil consulaire pour 5 familles : 2 à la hausse et 3 à la baisse.

Les travaux ont été conclus le mercredi 7 novembre à 9h45.

Signatures

ANNEXE n° 1

PARTICIPANTS

Etaient présents :

Membre de droit :

- M. GESLIN Jean-Dominique, Consul-adjoint (non président du CCB), Consul
- M. HEUSSAFF Louis-Paul, Conseiller à l'Assemblée des Français de l'étranger, Conseiller consulaire
- M. LEJEUNE Christophe, Conseiller à l'Assemblée des Français de l'étranger, Conseiller consulaire

Membre désigné :

- M. FORTE Jean-Jacques, Conseiller culturel ou son représentant, Conseiller culturel
- Mme IFF Nadège, Représentant des parents d'élèves, Parent d'élève
- Mme MAYO Cecilia, Autre, Président du Comité de Gestion du LFM
- M. RAVACHE Stéphane, Représentant établissement d'enseignement, Proviseur
- M. STOFFEL Loic, Agent comptable de l'établissement, DAF
- M. WEBER Jean-Christophe, Représentant établissement d'enseignement, Directeur du Primaire

Experts :

- Mme LUCET Valentine, Agent consulaire en charge du dossier bourses scolaires

Absents :

- Mme BAZIN Camille, Représentant des organisations syndicales représentatives des personnels enseignants, Enseignant
- M. GAUTHIER Philippe, Président d'une société de bienfaisance